

A.T HABITAT ENERGIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 RUE DU ROCHER
43000 AIGUILHE
915 100 986 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 mai,
A 8 heures,

Monsieur Alban TOUZERY,
demeurant 16 Rue du Rocher 43000 AIGUILHE,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société
A.T HABITAT ENERGIE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Apport de titres et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'apporter à titre pur et simple, en pleine propriété, au profit de la société
HOLDING TOUZERY ENERGY GROUP et sous les garanties ordinaires et de droit, 2 450 parts
sociales, numérotées de 2 551 à 5 000 qu'il détient dans la capital de notre société.

L'associé unique décide de modifier les statuts comme suit :

Article 6 – APPORTS

Il est ajouté la mention suivante :

En date du 2 mai 2025,

Monsieur Alban TOUZERY a apporté à titre pur et simple, en pleine propriété, au profit de la société
HOLDING TOUZERY GROUP ENERGY, et sous les garanties ordinaires et de droit, 2 450 parts
sociales , numérotées de 2 551 à 5 000 qu'il détient dans la capital de notre société .

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros.

Il est divisé en cinq mille (5 000) parts sociales de un (1) euro chacune, numérotées de 1 à 5000,
attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- Monsieur Alban TOUZERY à concurrence de 2 550 parts, numérotées de 1 à 2 550,	2 550 parts
- HOLDING TOUZERY ENERGY GROUP à concurrence de 2 450 parts, numérotées de 2 451 à 5 000,	2 450 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social, cinq mille parts,	5 000 parts

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alban TOUZERY

